



Type : CR	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Date création : 25/10/23
Rédaction : VMONCHAUX		Version : 1.0
Destination : Interne/Externe		Objet : SEANCE DU 10/10/23

Séance sous la présidence de la vice-présidente : Célia DIDIER

Le nombre des membres du Conseil en exercice est de 17.

Les membres présents à la séance sont : Mme ALLARD- M AMOROSO –Mme BAZILE- Mme BONDU - Mme COQUERIE - Mme DIDIER – Mme FAURE - Mme GUILBAUD - M HABAROU - Mme MAGRES- M PLOUX

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M COCHET – M BLEU- M MAILLARD- MME RUCH

Absents :

M BLEU

M COCHET

M MAILLARD

Mme RUCH

Mme ROYER

Mme WASIAK

Pouvoir de :

M COCHET, pouvoir Mme DIDIER

Mme RUCH, pouvoir à MME BONDU

M BLEU, pouvoir à Mme MAGRES

M MAILLARD, pouvoir à Mme BAZILE

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 juillet 2023

Le compte rendu de la séance du 11 juillet 2023 est validé à l'unanimité.

2 - DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 10 octobre 2023

Délibération N°27-2023 - Décision modificative N°01 - BP 2023

Madame la Vice-Présidente,

Exposé



- Nous devons faire l'achat d'un barnum qui n'était pas prévu au BP 2023 afin de remplacer celui que la ville de Verrière en Anjou nous avait prêté pour la fête de la vie associative , barnum qui a été rendu inutilisable en raison des intempéries de la fin de journée.
- Un don de 1900€ a été fait pour le CCAS et je souhaite affecté cette somme à l'achat de carte Cadhoc « audiovisuel, livres, jouets » pour les familles suivies au CCAS tout au long de l'année. Je vous propose cette décision modificative

BUDGET CCAS 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Reception	011	6234	420	- 1 500,00 €
Divers	011	6228	420	1 900,00 €
Virement à la section investissement	023	023	01	1 500,00 €
TOTAL				1 900,00 €

RECETTES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Dons	75	756	420	1 900,00 €
TOTAL				1 900,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Autres immobilisations corporelles	21	2188	420	1 500,00 €
TOTAL				1 500,00 €

RECETTES				
Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Virement de la section fonctionnement	021	021	01	1 500,00 €
TOTAL				1 500,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité, la décision modificative N°1 du budget 2023.



DELIBERATION N° 28/2023 - Aide financière association enfance jeunesse

Dans le cadre de sa politique sociale, le CCAS soutient depuis plusieurs années l'association Enfance jeunesse et favorise le départ d'enfants en séjours collectifs (centre de loisirs/camps). Cette démarche a été mise en place au regard de l'intérêt éducatif.

Le CCAS intervient sur la prise en charge du coût d'un séjour et des journées centre de loisirs (centre de loisirs ou/et camps) selon quotient familial.

Selon le bilan établi par l'association Enfance et Jeunesse, 25 enfants et 17 jeunes peuvent bénéficier de l'application du quotient familial pour l'été 2023. Cela représente 33 familles

- 10 enfants et jeunes dont le QF est de 0 - 400 € (50 %)
- 6 enfants et jeunes dont le QF est de 401 - 500 € (40 %)
- 10 enfants et jeunes dont le QF est de 501 - 600 € (30 %)
- 16 enfants et jeunes dont le QF est de 600 - 700 € (20 %)

L'association Enfance et Jeunesse demande au CCAS une prise en charge pour les séjours et journées de l'été 2023 pour un montant de 1075.91€ pour l'année 2023 au regard du bilan (*contre 1692.36 € en 2022*)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valide à l'unanimité le versement de 1075.91€. La somme sera versée à l'association Enfance jeunesse et imputée au chapitre 65- nature 65134

Délibération N ° 29/2023– tarif frais annulation au goûter récréatif des séniors

Exposé

Mme la Vice-Présidente,

Chaque année, le CCAS organise le goûter récréatif des séniors à partir de 70 ans. Ce goûter animé est offert aux Montreuillais ainsi qu'aux conjoints.

Les usagers s'inscrivent et s'engagent à venir, en cas de désistement ils sont tenus de prévenir jusqu'à 24h à l'avance afin de nous permettre de proposer les places aux personnes qui sont sur liste d'attente.

Toute personne inscrite et ne pouvant pas participer au goûter (autre que raison médicale, avec présentation d'un certificat médical) et qui n'aura pas averti l'Espace solidarité, sera redevable de la somme de 5 € par personne, correspondant aux frais d'annulation.

Je vous propose



A partir du 1^{er} novembre 2023 d'appliquer les frais d'annulation aux personnes qui ne justifieront pas de leur absence à la date du goûter récréatif des séniors alors qu'une inscription est validée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le tarif de 5€ pour les frais d'annulation au goûter récréatif des séniors à partir du 1^{er} novembre 2023.

Les recettes seront imputées au chapitre 75, article 75888

3-DIVERSES INFORMATIONS CCAS

AIDES DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 JUILLET 2023

OBJET DE L'AIDE	NOMBRE DE FAMILLES	MONTANT
TICKETS SERVICE	5	990€
SEJOUR VACANCES COMPLEMENT CAF + FAMILLE	1	224.50€

TOTAL AIDE JUILLET 2023 : 1214.50€

BILAN SEMAINE BLEUE : très positif, nos remerciements à tous les bénévoles et partenaires qui se sont mobilisés pour cette semaine.

Actualités : JOB DATING le 7 novembre et goûter récréatif le 8 novembre

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 14 NOVEMBRE

